



Assemblée générale

Distr. limitée
20 juin 2017
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trente-cinquième session

6-23 juin 2017

Point 3 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

**Égypte, Fédération de Russie* : amendement au projet de résolution
A/HRC/35/L.15**

35/... Intensification de l'action menée pour éliminer la violence à l'égard des femmes : associer les hommes et les garçons à la prévention de la violence contre toutes les femmes et toutes les filles, et à la lutte contre cette violence

L'alinéa g) du paragraphe 9 *doit se lire* :

g) De concevoir et de mettre en œuvre des programmes éducatifs et des supports pédagogiques, qui soient exhaustifs et s'appuient sur des données précises, à l'intention de tous les adolescents et de tous les jeunes, et qui tiennent compte de l'évolution des capacités de l'enfant, avec l'orientation et les conseils donnés par les parents et les tuteurs légaux, avec la participation active de toutes les parties prenantes, afin de modifier les schémas et modèles de comportement socioculturel des hommes et des femmes, quel que soit leur âge, d'éliminer les préjugés et de promouvoir et développer des compétences en matière de prise de décisions, de communication et de réduction des risques et d'instaurer des relations respectueuses fondées sur l'égalité des sexes et les droits de l'homme, et d'élaborer des programmes de formation des enseignants et des programmes de formation destinés à la fois à l'éducation formelle et non formelle ;

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

